

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2024-034
Conseil Municipal du 27 mars 2024**DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2024****CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – J.F. CESSAC donne pouvoir à B. LAFAYE – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – A. DUBRUN donne pouvoir à T. DEGRANDE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – S. BUTET**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON EXCUSÉS :** P. BERTON**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** C. RAFIN**ACQUISITIONS CESSIONS IMMOBILIERES - BILAN**

Monsieur le Maire doit présenter chaque année au conseil le bilan des opérations immobilières effectuées. Il précise que le bilan liste l'ensemble des acquisitions et cessions d'immobilisations de l'exercice passé conformément aux dispositions de l'article L 2313.8^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il figure sous forme de tableau dans les annexes des documents budgétaires.

ACQUISITIONS

Vendeur	Réf. Cadastre	Superficie	Lieu	Type	Prix	Notaire	Date Signature	Pub Volume
Domaines	D 532	2 a 05 ca	Le Pas Clergeau	Sol	1 euro	Acte administratif	27/10/2023	2023 p 15242

CESSIONS :

Vendeur	Réf. Cadastre	Superficie	Lieu	Type	Prix	Notaire	Date Signature	Pub Volume
Commune	D 2932 (ancien chemin rural)	24 ca	Les Peyronnets	sol	651 euros	Me Clergeau 16)	02/02/2023	2023 p 2708
Commune	D 2951	2a 12 ca	Impasse de la distillerie (Les Touillets)	sol	2 500 euros	Me Bellebeau-Copin	21/09/2023	2023 p 13333

Le Conseil Municipal prend acte à L'UNANIMITÉ de cette information.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.